

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/03/19

Dossier complet le :

30/04/19

N° d'enregistrement :

2019-007987

1. Intitulé du projet

Boisement de 0,6620 ha de prairie sur la commune d'Availlès-Thouarsais (79)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Joubert Valter Peuplier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Société Joubert Valter Peupliers, représentée par la Société Forestière de la CDC elle
même représentée par Monsieur Jean-Michel Servant

RCS / SIRET

8 3 1 0 3 9 4 2 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Joubert Valter Peupliers vise à boiser ou reboiser des parcelles en peuplier afin de produire du bois de qualité, utilisable en déroulage. Ce bois, issu d'une gestion durable, répond au cahier des charges des entreprises du groupe Joubert situées sur les sites de Saint-Jean d'Angély et les Eliots. Les parcelles seront éco certifiées (PEFC).

Préalablement à la plantation, les parcelles sont nettoyées si nécessaire. Les cultivars de peupliers les mieux adaptés à la station sont sélectionnés pour la plantation.

4.2 Objectifs du projet

Le peuplier cultivé dans nos vallées est créateur d'emplois de proximité non délocalisables. La gestion des ressources naturelles, en particulier du bois de qualité issu de nos territoires, joue un rôle important dans l'équilibre économique, écologique et social de ceux-ci.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation des parcelles :
- entretien des arbres en périphérie de la parcelle ;
- broyage des rémanents si nécessaire ;
- Reboisement en peuplier (7*7 m) pour un cycle de rotation de 15 à 20 ans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Tout au long du cycle sylvicole, les parcelles sont entretenues : les parcelles sont broyées pour limiter la concurrence herbacée, les peupliers sont progressivement élagués jusqu'à 6-8 ans afin de produire des peupliers de qualité. Une fois arrivés à maturité, les peupliers seront récoltés, soit entre 15 et 20 ans.

NB : Prise en compte de l'état du sol pour éviter orniérage et tassement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

RAS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie total des parcelles où sera effectué le boisement en peuplier : 0ha 66a 20ca	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

- Plan joint pour les coordonnées géographiques des différentes parcelles concernées par le projet.

- "Caillas Nord", parcelle A 7

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 87' 08" 84 Lat. - 0° 14' 10" 36

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Availles-Thouarsais 79 600

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Plantation sur des prairies exploitées de manière extensive.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les peupliers sont soumis à de nombreux risques sanitaires (insectes, champignons, animaux, ...) dont on réduit l'impact par la diversification des variétés employées. La présence de peupliers n'entraîne aucun risque sanitaire pour les populations, cultures, faune et flore des parcelles ou alentours.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	La circulation d'engins est limitée sur la parcelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Utilisation de cultivars mâles pour éviter la production saisonnière de "cotons". Par ailleurs, les arbres, tel que le peuplier dont la croissance est rapide, participent au stockage du CO2 atmosphérique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Hormis le changement de culture, la plantation n'entraîne pas de changement dans les activités humaines liées aux parcelles ou aux abords (pêche éventuelle, randonnée, ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Absence de travail du sol et absence de tout traitement herbicide.
- Plantation à distance de la ripisylve, des cours d'eau, des bords voisins, ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'a pas besoin de faire l'objet d'une évaluation environnementale car son impact est très faible.

Il s'agit de reboiser des prairies pour produire du bois de peuplier. En plus d'être une alternative réversible, la plantation de peupliers répond aux conditions édaphiques et écologiques du milieu.

Tout en respectant les documents de gestion forestière durable, le projet ne compromet ni les potentiels écologique et agronomique des parcelles, ni l'environnement ou l'homme puisque des aspects positifs s'en dégagent (stockage de CO₂, filtration des eaux souterraines, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le, 19/02/2019

BONS RAÏLS
~~WILLIAM~~

JOUBERT VALTER PEUPLIERS SAS
Les Elliotts - Rue des Epinées
16170 AUGÉ-ST-MEDARD
Tél. 05.45.21.62.28 - Fax 05 45 21 63 49
SIRET 831 039 425 00010

FICHE DESCRIPTIVE



DP 11 : FICHE DESCRIPTIVE - TRAVAUX FORESTIERS

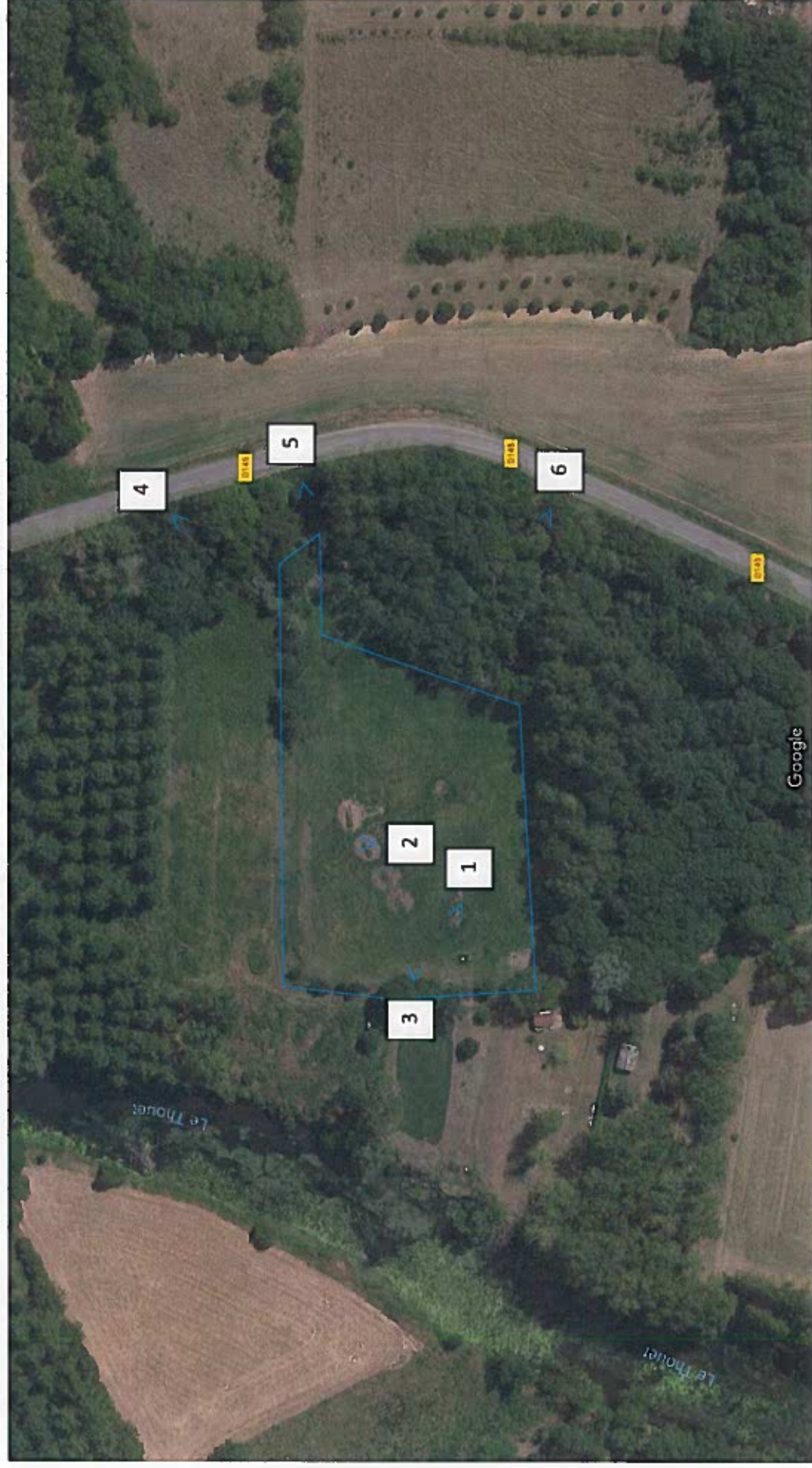


Figure 2 : Localisation des prises de vue pour une remise en situation des terrains dans les paysages proche et lointain

DP 7 : Photographies couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



Figure 3 : Point de vue n° 1



Figure 4 : Point de vue n° 2

DP 7 : Photographies couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



Figure 5 : Point de vue n° 3

DP 8 : Photographies couleur permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

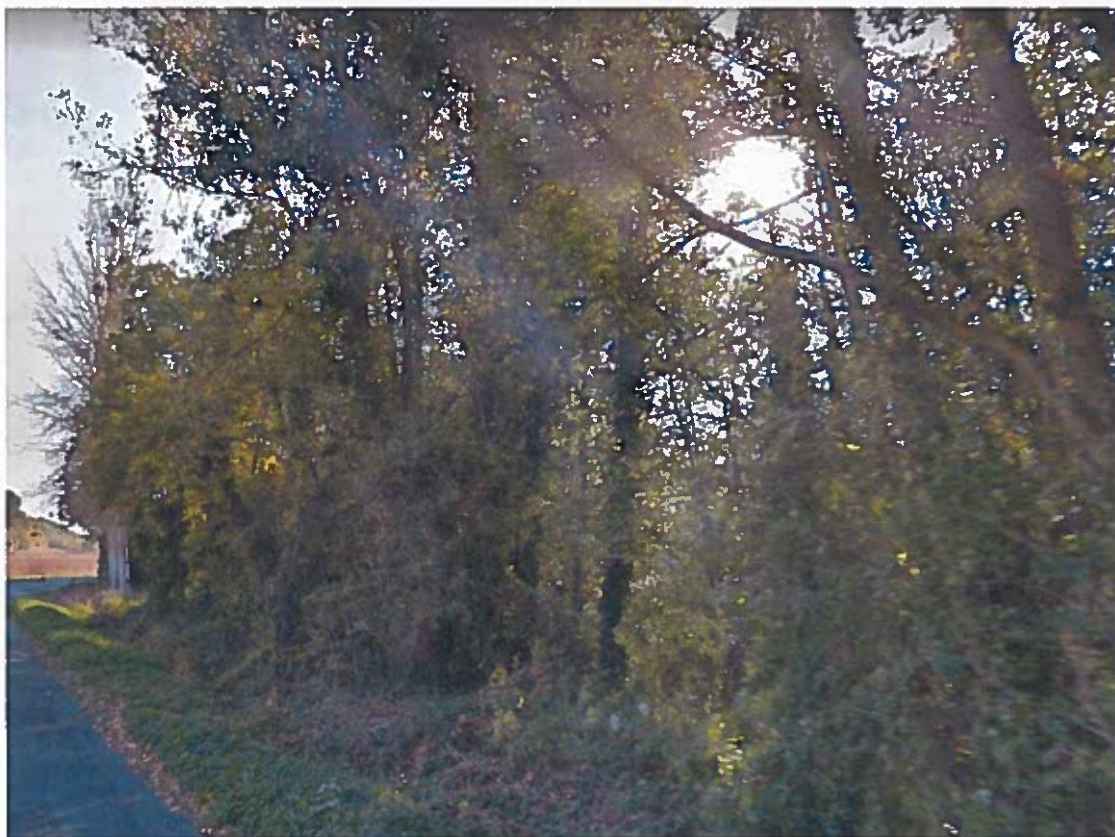


Figure 6: Point de vue n° 4



Figure 7 : Point de vue n° 5

DP 8 : Photographies couleur permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



Figure 8: Point de vue n° 6

DP 11 : FICHE DESCRIPTIVE - TRAVAUX FORESTIERS

1. DESCRIPTIF COMPLET DE LA NATURE DES TRAVAUX

Parcelles concernées :

Lieu-dit : « Caillas Nord »
Section/ Parcelles : A 7

Surface : 00 ha 66 ares 20 ca

Etape 1 : Travaux de préparation et de broyage

- Entretien des arbres en périphérie de la parcelle ;
- Broyage préparatoire au reboisement des parcelles si nécessaire.

Etape 2 : Travaux de replantation

- Reboisement de toutes les parcelles en peuplier : entre 150 et 200 peupliers par hectare, plantation en 7 * 7 mètres (voire 8 * 8 mètres) ;
- Plantation de peupliers mâles.

DP 11 : FICHE DESCRIPTIVE - TRAVAUX FORESTIERS

2. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Figure 1 : Situation de la parcelle

ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000 POUR UN PROJET DE COUPE DE BOIS



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et les activités humaines. Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les opérations réalisées dans ou à proximité des sites, ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou de redéfinir les opérations de manière à éviter de telles atteintes.

Vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de la Corrèze:

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/>

Ce formulaire dûment rempli est à fournir à la DDT/service SEAF.

1. Demandeur

Nom du responsable : Joubert Valter Peupliers, représenté par Jean-Michel SERVANT

Coordonnées téléphoniques : 01 40 39 81 47

Adresse : 8 bis rue de Châteaudun, 75009 PARIS

2. Habitats et espèces protégées – incidences des travaux

Nom du site(s) Natura 2000 concerné :

FR 5412014 Plaine d'Oiron-Thénezay

Principaux habitats du site :

Mosaïque de paysages : Champs cultivés, prairies, jachères et terrains rudéraux, éléments fixes du paysage, vignes, vergers et plantations truffières, sols décapés et squelettiques, boisements, cours d'eau, étangs et mares.

Principales espèces protégées du site :

A 082 - Busard Saint Martin

A 083 - Busard cendré

A 133 - Outarde canepetière

A 133 - Œdicnème criard

A 140 - Pluvier doré

A 255 - Pipit rousseline

A 379 - Bruant ortolan

Nathalie Bouet, animatrice NATURA 2000, contactée le 23 avril 2019 (cf. pièce jointe).

2.1 Quels sont les habitats et les espèces que votre projet est susceptible de déranger ou d'impacter ?

- ✓ Habitats naturels :
Parcelle actuellement en prairie
- ✓ Espèces animales : Néant
- ✓ Espèces végétales : Néant

2.2 Quelles sont les incidences possibles de la coupe sur le site ou les sites N2000 concernés ?

Types d'impacts éventuels	Réponses
Modification du régime hydrique	Aucune car pas de passage de cours d'eau.
Dérangement lié aux travaux en période de nidification	La prairie qui sera boisée n'est pas un site naturel de reproduction des espèces animales d'intérêt communautaire de la ZPS du fait de sa faible superficie.
Déboisement: destruction des zones de reproduction, ou de ressource alimentaire des espèces	Aucun déboisement prévu sur cette parcelle, qui est actuellement une prairie.
Destruction d'espèces protégées	Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur la parcelle.
Destruction d'habitats	Mise en place d'une peupleraie sur une prairie exploitée.
Erosion des sols, sédimentation des cours d'eau	Aucun franchissement de cours d'eau.
Réduction de la biodiversité des espaces forestiers	La prairie actuelle sera plantée en peupliers.
Autres	/

La société Joubert Peuplier vise à boiser ou reboiser des parcelles en peuplier afin de produire du bois de qualité, utilisable en déroulage. Ce bois, issu d'une gestion durable (les peupliers seront certifiés PEFC), répond au cahier des charges des entreprises du groupe Joubert situées sur les sites de Saint-Jean d'Angély et les Eliots.

Une gestion sylvicole adaptée sera mise en place avec la plantation de peupliers en 7*7 m (soit entre 180 et 200 arbres par hectares) et cela suite à la récolte des peupliers en place. Aucun travail du sol ne sera réalisé en amont de la plantation. Les différents entretiens auront lieu en dehors des périodes de reproduction de la faune, à savoir en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 juillet.

2.3 En cas d'incidences potentielles est-il possible de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs ?

2.3.2 si oui ; quelles sont les mesures envisagées (pour y répondre, vous pouvez cocher les rubriques concernées du tableau ci-dessous)

	Types d'impacts éventuels	Mesures d'évitement ou de réduction
☐	Modification du régime hydrique	Conservation de zones humides et préservation des écoulements.
☐	Dérangement lié aux travaux en période de nidification	Définition des périodes de non intervention (entre le 1er avril et le 31 juillet).
☐	Déboisement: destruction des zones de reproduction, ou de ressource alimentaire des espèces	Aucun déboisement prévu sur cette parcelle.
☐	Destruction d'espèces protégées	Inventorier les espèces et mettre en défense les parcelles où elles se situent.
☐	Destruction d'habitats	Modification de tracés ou déplacements de zones.
☐	Erosion des sols, sédimentation des cours d'eau	Eviter les travaux durant les périodes de fortes précipitations. Protéger les cours d'eau de l'afflux des sédiments, éviter le tassement et l'orniérage.
☐	Réduction de la biodiversité des espaces forestiers	Aucune, plantation de peuplier sur une parcelle initialement non boisée.
☐	Autres	

2.3.2 Si non qu'envisagez-vous:.....
.....
.....

3. Conclusions

Il est de la responsabilité du porteur du projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, exposées ci-dessus et des informations dont vous disposez sur le ou les sites Natura 2000 mentionnés, **vous concluez sur le caractère significatif des incidences :**

☒ **CAS 1** : aucune incidence je conclus donc que le projet peut être réalisé

☐ **CAS 2** : incidences potentielles, mais je prendrai des mesures correctives permettant la préservation des habitats et des espèces alors le projet doit pouvoir se réaliser

☐ **CAS 3** : incidences réelles et majeures que je ne peux réduire, il est préconisé de prendre contact avec le service instructeur en vue d'approfondir l'analyse de l'opération

Commentaire additionnel : Au vu des mesures d'évitement qui seront mises en place, nous considérons que le projet n'a pas d'incidences significatives.

Signature du porteur du projet:

Date 29.04.19


JOUBERT VALTIER PEUPLIERS SAS
Les Ellots - Rue des Epinées
16170 AUGES-ST-MEDARD
Tél. 05.45.21.62.23 - Fax 05 45 21 63 49
SIRET 831 039 425 00010

Animateur des sites NATURA 2000 :

N°	Nom du site	Structure animatrice	Nom contact	Adresse	N°Téléphone
FR7401103	VALLEE DE LA DORDOGNE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS	EPIDOR	Frédéric MOINOT	Le Tournepike 24250 CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	04.71.68.30.63 06.07.12.98.61
FR7401104	TOURBIERE DE NEGARIOUX MALSAGNE	PNR Millevaches	Malika CONSTANS	PNR Millevaches Place des Porrois 19250 MEYMAC	05.55.95.39.65
FR7401105	LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VEZERE	Conservatoire des Espaces Naturels	Marie Caroline MAHE	Mairie 19170 ST MERD LES OUSSINES	05.55.46.09.83
FR7401107	LANDES DES MONEDIERES	PNR Millevaches	Malika CONSTANS	Place des Porrois 19250 MEYMAC	05.55.95.39.65
FR7401108	LANDES ET PELOUSES SERPENTINICOLES DU SUD CORREZE	Conservatoire des Espaces Naturels	Christophe LAGORSSE	6 ruelle du Theil 87510 SAINTGENCE	06.32.44.36.17
FR7401109	GORGES DE LA VEZERE AUTOUR DE TREIGNAC	Centre régional de la Propriété Forestière	Bernard PELLISSIER	Immeuble consulaire Puy Pinson 19000 TULLE	05.55.21.55.84
FR7401110	FORET DE LA CUBESSE	Centre régional de la Propriété Forestière	Robert NANOT	1 route de Soudeilles 19300 EGLETONS	05.55.93.96.50
FR7401111	VALLEE DE LA VEZERE D'UZERCHE A LA LIMITE DEPARTEMENTALE 19/24	Conservatoire des Espaces Naturels	Christophe LAGORSSE	6 ruelle du Theil 87510 SAINTGENCE	06.32.44.36.17
FR7401113	VALLEE DE LA MONTANE VERS GIMEL	Centre permanent d'initiatives à l'Environnement CPIE	Guillaume LANCON	12 place Martial Brigueux 19000 TULLE	05.55.20.88.91
FR7401119	PELOUSES CALCICOLES ET FORETS DU CAUSSE CORREZIEN	Conservatoire des Espaces Naturels	Christophe LAGORSSE	6 ruelle du Theil 87510 SAINTGENCE	06.32.44.36.17
FR7401120	ABIMES DE LA FAGE	Groupe Mammalogique et Herpétologique GMHL	Vincent NICOLAS	11 rue Jauvion 87000 LIMOGES	05.55.32.43.73
FR7401121	VALLEE DU RUISSEAU DU MOULIN DE VIGNOLS	Conservatoire des Espaces Naturels	Christophe LAGORSSE	6 ruelle du Theil 87510 SAINTGENCE	06.32.44.36.17
FR7401122	RUISSEAUX DE LA REGION DE NEUVIC	Maison de l'eau et de la pêche	S VERSANNE JANODET	Place de l'Eglise BP 22 19160 NEUVIC	05.55.95.06.76
FR7401123	TOURBIERES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND PERET BEL AIR	PNR Millevaches	Malika CONSTANS	Place des Porrois 19250 MEYMAC	05.55.95.39.65
FR7401148	HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	PNR Millevaches	Cyril LABORDE	Place des Porrois 19250 MEYMAC	05.55.95.39.64
FR7412001	ZPS GORGES DE LA DORDOGNE	SEPOL	Anthony VIRONDEAU	11 rue Jauvion 87 000 LIMOGES	05 55 32 20 23/12 48
FR7412003	ZPS PLATEAU DE MILLEVACHES	PNR Millevaches	Olivier VILLA	Place des Porrois 19250 MEYMAC	05.55.95.35.60
FR7300900	VALLEE DE LA CERE ET TRIBUTAIRES	EPIDOR	Frédéric MOINOT	Le Tournepike 24250 CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	04.71.68.30.63 06.07.12.98.61

Niort, 24 avril 2019

Dossier suivi par : N. Bouet – animatrice Natura 2000

Objet : Fourniture des enjeux ornithologiques dans le cadre de création d'un premier boisement sur la parcelle ZA 007, commune d'Availles-Thouarsais. Le projet se situe à l'extérieur de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Oiron-Thénezay » (FR5412014).

Analyse des enjeux avifaunistiques :

Au vu du projet, nous nous intéressons ici au contexte avifaunistique (espèces patrimoniales désignées d'intérêt communautaire par la Directive Oiseau 2009/147/CE) de la zone de protection spéciale concernée (données 2014-2015, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres).

Nous nous trouvons dans une zone défavorable à l'avifaune de plaine. En effet, des espèces comme l'Outarde canepetière ou les Busards nichent et s'alimentent dans des milieux de plaine agricole ouverte. Le projet de boisement se localise à proximité d'un cours d'eau dans un milieu fermé, à 2,5 km de la Zone de Protection Spéciale, il n'est donc pas de nature à avoir une incidence sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.

BIBLIOGRAPHIE

GODS, BERTHOME JF, coord. (2012) – Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412022 ZPS Plaine de la Mothe-St-Héray. GODS, Niort, 2012.

TURPAUD-FIZZALA V. Identification de parcelles à forts enjeux de conservation de milieu pour l'Outarde canepetière et l'avifaune de plaine en Deux-Sèvres, 2013, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Niort.
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres - Suivi des espèces patrimoniales de la ZPS plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay année 2014 et 2015.



